

CONDITIONS GÉNÉRALES MULTI-POST S.A.**1. LANGUE** [voir version intégrale]**2. DÉFINITIONS**

2.1 « Multi-Post » : la société anonyme « Multi-Post », [voir version intégrale].

2.2 « CGV » : les conditions générales de vente de Multi-Post.

2.3 « Client » : toute personne (morale) qui, en son nom propre et pour son compte ou non, envoie une demande de prix, passe une commande et/ou achète un produit et/ou un service auprès de Multi-Post.

2.4 « Lettre de plainte recommandée » : lettre envoyée par courrier recommandé, mentionnant le numéro de facture, tous les numéros de référence [voir version intégrale], qui identifie avec précision les produits et/ou services et détaille la non-conformité, le vice et/ou la plainte.

2.5 « Conformité de la livraison » (définition exhaustive) : livraisons des (types de) produits/ou services corrects, sans défauts visibles, au lieu adéquat, conformément au contrat conclu entre Multi-Post et le Client [voir version intégrale].

3. APPLICABILITÉ

3.1 Les présentes conditions générales constituent une version raccourcie des CGV, qui s'appliquent intégralement à la relation contractuelle entre Multi-Post et le Client. La version intégrale des CGV est disponible sur simple demande et par ailleurs consultable en ligne aux adresses www.multi-post.com et www.datacardshop.be.

Nonobstant toute communication contraire dans le passé ou le futur, le Client accepte, par l'envoi d'une demande de prix, la passation d'une commande et/ou la conclusion d'un contrat avec Multi-Post, l'application exclusive des normes suivantes à l'ensemble des relations juridiques contractuelles, précontractuelles et extracontractuelles actuelles et futures entre Multi-Post et le Client (par ordre hiérarchique décroissant, la suivante par défaut ou silence de la précédente) : (1) le contrat écrit entre Multi-Post et le Client ; (2) la confirmation de commande écrite émise par Multi-Post ; (3) les RGV ; (4) l'art. 4-88 de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises ; (5) les principes d'Unidroit ; (6) le droit belge, à l'exclusion des articles 1-3 et 89-101 de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Les autres conditions et/ou normes, telles que notamment les conditions générales et particulières du Client, ne s'appliquent pas et sont expressément rejetées par Multi-Post. [voir version intégrale]

3.2-3.4 [voir version intégrale]

4. OFFRE, COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE

4.1 Les offres de Multi-Post sont valables pour une durée de trente (30) jours. Passé ce délai, Multi-Post est habilitée à retirer à tout moment l'ensemble des propositions et offres. Toutes les propositions et offres de Multi-Post sont en tous cas sans engagement et ne doivent être considérées par le Client que comme une invitation à passer une commande.

4.2 Le contrat entre Multi-Post et le Client ne prend effet qu'à partir du moment où une personne compétente habilitée en droit à contraindre Multi-Post confirme la commande du Client par écrit et/ou par la voie électronique, ou que Multi-Post initie l'exécution de la commande.

4.3 Sauf convention contraire, Multi-Post ne procédera à l'exécution du contrat qu'après réception du paiement intégral du prix et ce sans aucun droit de recours du Client à l'égard de Multi-Post.

4.4-4.5 [voir version intégrale]

5. PRIX ET FRAIS

5.1 Tous les prix s'entendent hors TVA et sont libellés en euros. [voir version intégrale]

5.2 En cas de retard, Multi-Post est habilitée à augmenter les prix. [voir version intégrale]

5.3 Les fluctuations des cours des devises, les augmentations des prix des matériaux, des prix des matières premières et auxiliaires, des rémunérations, des salaires, des charges sociales, des frais imposés par l'État, des prélèvements et taxes (écologiques), des frais de transport, des droits d'importation et d'exportation ou des primes d'assurance, intervenant entre la confirmation de commande et la réception définitive des produits et/ou des services, donnent à Multi-Post le droit d'augmenter le prix convenu de manière proportionnelle.

5.4 [voir version intégrale]

6. ENGAGEMENTS DE MULTI-POST

6.1 Les engagements de Multi-Post se limitent à une exécution précise des obligations décrites dans le contrat conclu entre Multi-Post et le Client. [voir version intégrale]

6.2-6.3 [voir version intégrale]

7. LIVRAISON DES PRODUITS ET/OU DES SERVICES ACHETÉS

7.1 Sauf convention contraire, les livraisons dans le Benelux des commandes d'un montant inférieur à septante-cinq (75) euros s'effectuent toujours conformément à l'Incoterm® « Ex Works » (EXW) au siège social de Multi-Post. Les livraisons dans le Benelux des commandes d'un montant supérieur à septante-cinq (75) euros s'effectuent toujours conformément à l'Incoterm® « Carriage Paid To » (CPT) au lieu mentionné sur la confirmation de commande émise par Multi-Post. Sauf convention contraire, les livraisons hors du Benelux s'effectuent toujours conformément à l'Incoterm® « Ex Works » (EXW) au siège social de Multi-Post.

7.2 [voir version intégrale]

7.3 Les délais d'exécution et de livraison mentionnés sont toujours indicatifs et ne constituent pas un élément essentiel des obligations de Multi-Post à l'égard du Client, ni du contrat écrit entre Multi-Post et le Client, ni de la confirmation de commande émise par Multi-Post. En cas de dépassement du délai de livraison indiqué, Multi-Post et le Client conviendront d'un délai supplémentaire raisonnable. Aucun dépassement de délai, que ce soit du délai initial ou du/des délai(s) complémentaire(s), ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité, ni à la résiliation du contrat entre Multi-Post et le Client. Les modifications apportées à la demande de prix et/ou à la commande du Client, les modifications apportées au contrat écrit entre Multi-Post et le Client, ainsi

que les modifications apportées à la confirmation de commande émise par Multi-Post, entraînent automatiquement l'annulation des délais de livraison estimés prévus.

7.4 Multi-Post ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards encourus à la suite de la défaillance des fabricants et/ou des fournisseurs de Multi-Post, du Client et/ou d'un autre tiers.

7.5 Multi-Post est habilitée à livrer les produits achetés et/ou à exécuter les services concernés en plusieurs parties. [voir version intégrale]

7.6 Sauf dispositions contraires expresses écrites, le Client est tenu d'enlever lui-même, à ses frais et à ses risques et périls, à la date et à l'endroit indiqués par Multi-Post, les produits achetés dans le cadre des commandes d'un montant inférieur à septante-cinq (75) euros. À défaut d'un enlèvement dans les cinq (5) jours ouvrables, le Client sera redevable d'une indemnité de stockage de 1 % du montant total de la facture par semaine. Dès que la date d'enlèvement prévue est dépassée de deux (2) semaines, Multi-Post est habilitée à résilier le contrat entre Multi-Post et le Client, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, avec effet à la date d'envoi de la notification de résiliation. Le Client sera redevable dans ce cas d'une indemnité forfaitaire équivalant à 35 % du montant total de la facture, sans préjudice du droit pour Multi-Post d'apporter la preuve de dommages supérieurs.

7.7 En ce qui concerne les livraisons hors du Benelux et les commandes d'un montant inférieur à septante-cinq (75) euros, Multi-Post réglera le transport des produits achetés vers la destination choisie, à la demande du Client, pour le compte et aux risques et périls de celui-ci, tel que convenu dans le contrat écrit entre Multi-Post et le Client, ou à défaut dans la confirmation de commande émise par Multi-Post.

8. SOUS-TRAITANCE [voir version intégrale]**9. INFORMATIONS, ÉCHANTILLONS, MODÈLES ET PLANS**

9.1 Le Client est réputé être informé de toutes les caractéristiques des produits et/ou services qu'il a commandés. [voir version intégrale]

9.2 Le Client assume la responsabilité exclusive et totale de définir si les produits et/ou les services achetés sont appropriés et répondent à toutes les exigences de qualité relatives à l'usage et/ou aux fins pour le(s)quel(s) le Client a acheté les produits et/ou services ou souhaite les destiner. [voir version intégrale]

9.3 [voir version intégrale].

10. ACCEPTATION, RÉCEPTION ET PLAINTES

10.1 Lors de la réception des produits et/ou des services achetés, le Client est tenu d'effectuer immédiatement une première vérification notamment en ce qui concerne la Conformité de la livraison. Les plaintes relatives à la Conformité de la livraison doivent être effectuées en formulant une réserve sur le bon de livraison et doivent être confirmées dans un délai de huit (8) jours calendrier à Multi-Post par Lettre de plainte recommandée. À défaut, le Client est réputé accepter les produits et/ou les services fournis tel que convenu.

10.2 La mise en service, l'utilisation, le reconditionnement et/ou la revente des produits fournis par Multi-Post sont considérés comme une approbation et une acceptation, font office de réception définitive des produits et/ou services concernés et libèrent Multi-Post de ses responsabilités conformément à l'article 12 des CGV.

10.3 Les plaintes relatives à des vices cachés doivent être signalées par Lettre de plainte recommandée adressée à Multi-Post au plus tard dans un délai de douze (12) mois qui suivent la livraison. Le Client perd en tous cas le droit d'invoquer un quelconque vice s'il n'en informe pas Multi-Post par Lettre de plainte recommandée dans un délai de huit (8) jours calendrier après qu'il a découvert ou aurait dû découvrir cette non-conformité de la livraison ou ce vice.

10.4 En cas de plaintes relatives à la non-conformité de la livraison signalées correctement et dans les délais à Multi-Post, Multi-Post procédera, selon son gré et son appréciation : (1) au remplacement (partiel) des produits, composants, et/ou services non-conformes et/ou défectueux ; ou (2) créditera la pièce défectueuse au prix indiqué dans le contrat écrit conclu entre Multi-Post et le Client ou, à défaut, au prix indiqué dans la confirmation de commande émise par Multi-Post ; ou (3) s'il s'agit de défauts visibles, qui ne sont pas essentiels pour l'utilisation des produits achetés, créditera un montant qui correspond proportionnellement à la nature et à l'importance du défaut concerné. [voir version intégrale]

10.5 En cas de plaintes relatives à des vices cachés signalés correctement et dans les délais à Multi-Post, Multi-Post procédera, selon son gré et son

appréciation : (1) au remplacement (partiel) des produits, composants et/ou services défectueux ; (2) à la réparation des produits et/ou composants défectueux ; ou (3) créditera un montant qui correspond en toute proportion à la nature et à l'importance du vice concerné. [voir version intégrale]

10.6-10.8 [voir version intégrale]

10.9 Les plaintes et/ou l'éventuel remplacement (partiel) ou la réparation des produits et/ou des services ne libèrent en aucun cas le Client de son obligation de paiement [voir version intégrale].

10.10 [voir version intégrale]

11. GARANTIE

11.1 Multi-Post offre au Client une garantie telle que mentionnée dans le contrat écrit entre Multi-Post et le Client ou, à défaut, dans la confirmation de commande émise par Multi-Post. [voir version intégrale]

11.2-11.4 [voir version intégrale]

12. RESPONSABILITÉ

12.1 La responsabilité de Multi-Post se limite à tout moment à la responsabilité imposée par la loi dans les conditions de fait données et en tous les cas au plus faible des deux montants suivants : (1) le montant respectif de la facture ou (2) le montant de l'indemnité des polices d'assurance contractées par Multi-Post.

12.2 Multi-Post n'est en aucun cas responsable : (i) des dommages indirects (y compris la perte de chiffre d'affaires) ; (ii) des dommages occasionnés par le Client et/ou des tiers ; (iii) des dommages à la suite

d'une utilisation erronée ou inappropriée des produits achetés ; et/ou (iv) des dommages occasionnés par le Client aux produits achetés en tentant de les modifier, ou en utilisant des composants qui ne répondent pas aux paramètres prévus par Multi-Post, son fournisseur et/ou son fabricant.

12.3 Conformément aux articles 9 et 14 des CGV, Multi-Post n'est en aucun cas responsable des dommages occasionnés par la défaillance du Client à demander et à vérifier toutes les informations nécessaires et utiles, ni des dommages quelconques découlant d'informations erronées et/ou incomplètes communiquées au Client par le(s) fournisseur(s) et/ou fabricant(s) des produits achetés et/ou tout autre tiers.

12.4 Le Client assume la seule responsabilité de la revente éventuelle des produits achetés et garantit respecter toutes les obligations (légalles et autres) en la matière.

13. IMMUNITÉ

13.1 Le Client préservera et défendra intégralement Multi-Post contre toute demande d'indemnisation et procédures, y compris les demandes d'indemnisation et procédures de tiers, qui pourraient découler ou résulter d'un acte ou d'une défaillance quelconque du Client en infraction au contrat entre Multi-Post et le Client [voir version intégrale].

13.2 [voir version intégrale].

14. OBLIGATIONS DU CLIENT

14.1 Le Client assume la responsabilité totale et exclusive de : [voir version intégrale] (1) communiquer à temps toutes les données à Multi-Post ; (2) informer Multi-Post préalablement à la livraison des produits et/ou services achetés des éventuelles conditions standard et légales auxquelles ces produits doivent répondre ; (3) informer Multi-Post à temps et par écrit des exigences spécifiques auxquelles les produits et/ou services achetés doivent satisfaire ; (4) examiner en détail les produits et/ou services dans les 48 heures qui suivent la livraison et en tout cas l'obligation de tester de manière adéquate les produits et/ou services avant de les utiliser, de les transformer et/ou de les vendre ; (5) conclure les contrats d'assurance nécessaires.

14.2 Si le client ne répond pas à ses obligations telles que stipulées dans le contrat entre Multi-Post et le Client, Multi-Post est habilitée à suspendre (provisoirement) ses obligations. [voir version intégrale]

15. FORCE MAJEURE ET HARDSHIP [voir version intégrale]**16. FACTURE ET PAIEMENT**

16.1 Le Client est tenu de signaler les plaintes concernant les factures dans les huit (8) jours calendrier qui suivent la réception de la facture par Lettre de plainte recommandée adressée à Multi-Post

16.2 Sauf accord exprès contraire de Multi-Post, toutes les factures doivent être réglées dans un délai de vingt (20) jours ouvrables qui suivent la date de facture.

16.3-16.4 [voir version intégrale]

16.5 En cas de non paiement ou de paiement incomplet à l'échéance d'une des factures : (1) un taux d'intérêt annuel de 12 %, capitalisé annuellement s'appliquera de plein droit et sans mise en demeure préalable ; le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable (2) d'une indemnité forfaitaire équivalente à 12 % du montant de la facture avec un minimum de cinquante (50) euros, sans préjudice du droit pour Multi-Post d'apporter la preuve de dommages supérieurs ; (3) sera tenu de payer tous les frais de recouvrement judiciaires et extrajudiciaires ; (4) toutes les autres factures, même les factures non-échues de Multi-Post seront exigibles immédiatement de plein droit et sans mise en demeure préalable ; et (5) Multi-Post sera habilitée à réclamer au Client les produits livrés, d'interrompre et/ou d'annuler l'exécution (future) du contrat concerné et/ou d'un ou de plusieurs autres contrats avec le Client, sans qu'une mise en demeure préalable ou une intervention judiciaire soit requise. Les points (4) et (5) sont également d'application en cas de faillite imminente, de liquidation conventionnelle ou judiciaire, d'application de la loi belge du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises, de retard de paiement, ou de tout autre fait par lequel Multi-Post perdrait raisonnablement confiance dans la solvabilité du Client.

16.6-16.7 [voir version intégrale]

17. ANNULATION

17.1 Multi-Post se réserve le droit d'annuler partiellement ou totalement le contrat entre Multi-Post et le Client et/ou la commande du Client, sans aucune forme d'indemnité et sans aucun droit de recours à l'égard de Multi-Post, en l'absence de paiement (intégral) du prix dans un délai de dix (10) jours ouvrables après la date de facture et/ou si certains produits et/ou composants de certains produits ne sont pas en stock.

17.2 [voir version intégrale]

18. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

18.1 Les droits de propriété sur les produits livrés ne sont transférés au Client qu'au moment du paiement intégral du prix, des frais, des intérêts et tous les autres accessoires.

18.2-18.5 [voir version intégrale]

19. FORCLUSION [voir version intégrale]**20. NETTING** [voir version intégrale]**21. SUSPENSION ET RÉSILIATION** [voir version intégrale]**22. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

22.1 Multi-Post reste le titulaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété qu'elle détient sur les produits et/ou services qu'elle a livrés. [voir version intégrale]

22.2-22.4 [voir version intégrale]

23. DONNÉES PERSONNELLES ET MATÉRIEL PHOTO [voir version intégrale]**24. LITIGES**

Tout litige éventuel entre Multi-Post et le Client relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents du siège de Multi-Post. [voir version intégrale].

